



Chartreuse Dynamique,

Un projet ambitieux et raisonné au service de tous

www.chartreusedynamique.com – projet@chartreusedynamique.com

URBANISME et AMENAGEMENT

La réflexion menée par notre équipe s'appuie sur une analyse détaillée des nombreuses études déjà réalisées dans les années précédentes. Nos propositions portent à la fois sur :

- l'aménagement des rues et places du village pour en faire des lieux de vie et d'attraction pour tous
- la finalisation du plan local d'urbanisme
- la construction ou la réhabilitation des bâtiments communaux

Pour construire ces propositions, nous avons rencontré plusieurs personnes de la commune et organiser une table ronde sur ce thème lors de la réunion du 30 novembre 2013.

L'enjeu sera dans les prochains mois de partager ces propositions avec les habitants de Saint Pierre et les partenaires concernés (Parc naturel régional, communauté de communes, ...), de les adapter aux attentes et au nouveau contexte (qualité de vie, respect de l'environnement, ...), et de formuler des priorités et programmer les actions dans le temps.

1) Le calendrier de mise en œuvre de notre projet

Des aménagements légers seront réalisés dès 2014-2015 pour améliorer la vie quotidienne des habitants (cheminements piétons avec bacs à fleurs devant les commerces sur le Plan de Ville, équipements d'ambiance comme éclairage, élagage, bancs, signalétique et chemins inter-hameaux, ...).

En parallèle seront conduites les études préalables des « grands projets » (PLU, école, CTM, maison du parc, ...), pour se donner la vision à long terme du développement et de l'aménagement de la commune, définir les priorités sur les dix prochaines années, en concertation avec les habitants, pour enfin engager les projets dont a besoin Saint Pierre de Chartreuse.

2) Les projets immobiliers et les bâtiments communaux

• Le centre technique municipal (CTM) :

- Trouver une solution temporaire pour le fonctionnement des services techniques municipaux, en concertation étroite avec les employés communaux, le temps de la réalisation du CTM aux Bargettes. Réaliser les mesures urgentes (installation électriques, vestiaires temporaires, ...) demandées lors du contrôle de sécurité du centre départemental de gestion de l'Isère, le 20 décembre 2013
- Construire un nouveau CTM fonctionnel hors du Bourg, en reprenant le projet aux Bargettes.



• L'école et Saint Hugues :

- La priorité est pour nous de réussir la réforme des rythmes scolaires en mettant à disposition des salles pour les activités dès septembre 2014. Pour cela, toutes les solutions seront explorées : salles de classe, salle Saint Michel, foyer de ski de fond, locaux de la Ville de Sète, ...
- Suspender le projet actuel du bâtiment de cantine, tout en proposant une solution de remplacement des algecos (par exemple avec le chalet de la ville de Sète) pour prendre les quelques mois nécessaires afin d'étudier le réaménagement global des locaux à St Hugues (cantine, foyer de ski de fond, salle St Michel, salles pour activités périscolaires, réhabilitation école, ...), en tenant compte des besoins pour la réforme des rythmes scolaires et en solutionnant les problèmes techniques (ventilation, sécurité, cuisine, accès, stationnement, ...).



• La maison du Parc naturel régional de Chartreuse :

- Garder absolument les locaux du Parc à Saint Pierre de Chartreuse
- En couplant le projet avec d'autres fonctions (office de tourisme, expositions, espace ressources et « co-working », ...), il permettrait de contribuer au développement de notre commune, de combler un certain nombre d'insuffisances d'équipements, et enfin d'obtenir des subventions pour le projet.
- En concertation avec les Parc naturel et les habitants, choisir le meilleur emplacement dans le village (nous ne retiendrions pas le projet actuel de destruction de l'ancienne Mairie qui provoquerait une impossibilité d'utilisation de la salle des fêtes, salle des arts, etc... pendant 18 mois). Ainsi, par exemple, installer la maison du Parc en bordure du Plan de Ville.
- Etudier de façon urgente ce projet dès le 1^{er} semestre 2014 pour permettre d'engager financièrement le projet avant les élections régionales de 2015 (risque de perte les financements si on tarde trop)

- **Le bâtiment de l'ancienne mairie :** le réaménager à terme en « maison des associations », avec la réhabilitation thermique et la rénovation des salles existantes (salle de fêtes, ...), en y intégrant une salle pour les jeunes, en libre gestion responsable.



- **Le Grand Som** : Accompagner l'installation de nouvelles entreprises, et notamment à l'hôtel du Grand Som (en confirmant le contact actuel avec les investisseurs, ...)
- Et d'autres projets resteront à imaginer (au Banchet, à La Cure, ...), en concertation avec les habitants et les partenaires de la commune dans les prochaines années



3) Les aménagements et espaces publics

- Redonner une image chaleureuse et vivante à la commune, donner une place plus importante aux piétons
- Etablir un plan de circulation sur la commune pour éviter les conflits d'usages (entre les voitures, les piétons, les vélos, les motos, les véhicules agricoles ou forestiers, ...), gérer l'entretien et améliorer la sécurité. Sécuriser les portions de voiries dangereuses à St Hugues, sur le Plan de Ville, entre la Diat et le village, ... Délimiter des espaces piétons dans les hameaux (St Hugues, La Diat). Revoir l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite
- Enjoliver le Plan de ville tout en conservant une disponibilité pour le chapiteau du festival Brel : Faire de la rue devant les commerces une voie à vitesse réduite (zone 30 ou « zone de rencontre » semi-piétonne, avec accessibilité pour les personnes à mobilité réduite), élargir le trottoir devant les commerces, aménager des espaces publics, installer des bacs à fleurs, de l'éclairage et des équipements d'ambiance, étudier l'installation d'une halle pour le marché et autres activités, déplacer l'aire de jeux des enfants, organiser et matérialiser les espace de stationnement, aménager les deux carrefours d'entrée, ...
- Favoriser la pratique du massif en recréant des cheminements inter-hameaux, des chemins de randonnées et de VTT, des sentiers à thème, des tables de pique-nique
- En entrée de hameaux et de la commune, réaliser des aires de stationnement aménagées avec panneaux - qui décrivent où se situent les hameaux, les activités, les commerces, les départs de randonnées, ... Mettre à jour et compléter la signalétique
- Saint Hugues : Améliorer les espaces publics à proximité de l'église (mise en valeur) et la sécurité des routes pour les enfants notamment (réduire les vitesses des voitures, améliorer la visibilité dans le carrefour, marquer des trottoirs, organiser le stationnement, ...).
- Revoir l'aménagement de La Diat (changer son image – accueil, sentiers, signalétique, piste BMX, ...- sécuriser les carrefours et les cheminements piétons, notamment devant le Grand Som)
- Confier la réalisation de la piste de BMX à la communauté de communes, s'agissant d'un projet d'intérêt intercommunal (avec le soutien de la Préfecture, du Parc de Chartreuse, de la FFC et d'autres financeurs). Ce programme prévoit aussi des pistes de VTT de descente descendant au Plan de ville et à la Diat, ce qui redonnerait de la valeur au projet Essarts / été et permettrait de requalifier le chemin entre le village et La Diat.
- Améliorer le réseau d'eau potable (mettre aux normes les diamètres des tuyauteries d'alimentation des bornes incendie). A plus long terme, étudier les conditions de contrat de gestion de l'eau avec la SAUR (faire une étude sur les aspects qualité de l'eau et approche financière).



4) Etudier, finaliser et adopter le PLU (plan local d'urbanisme)

- Tenir compte des besoins d'exploitation forestière : parcelles forestières, positionnements de chargeoirs, circulation des grumiers, tracé des voies d'accès pour l'extraction du bois.
- Chercher un équilibre entre la population actuelle et l'accueil de nouveaux habitants, en cohérence avec la charte du Parc naturel régional qui fixe un cadre. Etre en capacité de répondre aux besoins de logement des familles de la commune, des actifs et des saisonniers (en privilégiant la construction à Saint Hugues et dans le bourg, notamment de logements sociaux), préserver les surfaces agricoles et assurer des accès satisfaisants aux activités agricoles et forestières.
- Faciliter les initiatives de rénovation des résidences secondaires pour les remettre en location touristique et ainsi répondre aux besoins non couverts sur la commune. Pour cela, s'appuyer sur la « Foncière rénovation montagne » qui s'est créée en 2013 (<http://www.caissedesdepots.fr/actualites/toutes-les-actualites/en-region-hors-menu/creation-de-la-fonciere-renovation-montagne.html>), pour acquérir des hébergements vieillissants, pour les rénover et les rendre à nouveau attractifs. D'autres dispositifs seront aussi étudiés comme le « tiers-financement » pour la rénovation thermique, comme la société publique locale « OSER » mise en place par la Région Rhône-Alpes pour les bâtiments publics.

